

<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAULX</b>
---

<b>Nombre de conseillers</b>	L'an deux mille vingt-quatre, le 05 Avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle VENDRASCO, Maire.
<b>En exercice</b>	15
<b>Présents</b>	11
<b>Votants</b>	15
<b>Absents</b>	0
<b>Exclus</b>	0
Date de convocation 28 mars 2024	<b>Présents :</b> Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Cédric VERNEY, Valérie FAVRE, Cécile FANTINI, Muriel NAGEL, Philippe BREVET, Gil BENICHOU, Christophe DOUARD, Emmanuel SERRIER.
Date d'affichage 29 mars 2024	<b>Absents excusés :</b> Christophe BOCQUET, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Danielle DEPLANTE, Damien MISSILLIER
<b>DEL 20240405-015</b>	<b>Procurations :</b> Christophe BOCQUET à Cédric VERNEY, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ à Emmanuel SERRIER, Danielle DEPLANTE à Chantal MARCHAND, Damien MISSILLIER à Isabelle VENDRASCO
<b>OBJET :</b> <b>Gestion des chats libres et errants - Convention Fondation 30 Millions d'Amis</b>	<i>Muriel NAGEL a été nommée secrétaire de séance</i>

Madame Le Maire rappelle la nécessité de conventionner avec un organisme pour lutter efficacement contre la prolifération des chats libres sur le territoire communal. Un récent message de la SPA Annecy Marlioz alerte la commune sur la présence de nombreux animaux sur le secteur de Lagnat, une vingtaine d'individus seraient présents sur ce site.

La Fondation 30 millions d'amis s'engage à 50% sur des prix « cause animale » qui représentent les montants maximums servant de base de participation à savoir :

- 100 € TTC pour une ovariectomie + tatouage I-CAD (soit 50 € à la charge de la commune),
  - 80 € TTC pour une castration + tatouage I-CAD (soit 40 € à la charge de la commune),
  - 120 € TTC pour une ovariectomie + puce électronique I-CAD (soit 60 € à la charge de la commune)
- ⇒ Une moyenne de 90 € TTC par chat (soit 45 € à la charge de la commune)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE, à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** la passation d'une convention avec 30 millions d'amis jusqu'au 31/12/2024,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la-dite convention,
- **DE VALIDER** la participation financière de la commune à hauteur de 50 % pour 20 chats, soit 900 euros à verser et à utiliser avant le 31/12/2024,
- **DE PREVOIR** ce montant au budget.

Le Secrétaire de séance,

**Muriel NAGEL**

Le Maire,

**Isabelle VENDRASCO**